Nations Unies

S/PV.7703



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7703e séance

Mardi 31 mai 2016, à 10 h 35.
New York

Président :	M. Aboulatta	(Égypte)
Membres :	Angola	M. Gaspar Martins
	Chine	M. Shen Bo
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Japon	M. Okamura
	Malaisie	Mme Adnin
	Nouvelle-Zélande	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507

16-15249 (F)





La séance est ouverte à 10 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507

Le Président (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous tenons tout d'abord à vous exprimer personnellement notre gratitude, Monsieur le Président, ainsi qu'à votre équipe, pour votre direction compétente et pour le programme de travail complet que le Conseil de sécurité a réalisé durant ce mois.

En mai, un temps considérable a été consacré à des questions africaines et à la recherche de solutions concertées aux crises qui touchent ce continent. Comme nous l'avons déclaré plus d'une fois au Conseil de sécurité, nous estimons qu'un principe essentiel dans ce contexte est la recherche de solutions africaines aux problèmes africains. À cet égard, nous apprécions sincèrement les efforts déployés par les délégations égyptienne et angolaise pour organiser, le 23 mai, la réunion consultative prévue entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, et nous saluons l'importance et la pertinence de la tenue d'une partie officieuse de cette réunion pour la première fois. Cela nous a permis de procéder à une analyse franche et constructive des conditions actuelles et des possibilités de coopération entre les deux Conseils, ainsi qu'entre l'ONU et l'Union africaine en général, dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité. Nous avons également abordé des sujets d'intérêt commun concernant certains pays.

Le débat n'a pas été sans difficultés, mais nous attachons de l'importance au fait que nul n'a tenté de dissimuler l'existence des divers problèmes qui affectent la relation entre les deux Conseils et que des suggestions concrètes ont été faites en vue d'y remédier. Plus particulièrement, nous reconnaissons qu'il importe de renforcer l'efficacité des réunions consultatives, notamment en améliorant l'efficacité des mécanismes de mise en œuvre des décisions. Un débat particulièrement intéressant a porté sur la possibilité d'organiser des missions conjointes des deux Conseils sur le terrain.

Cette réunion consultative a été naturellement complétée par la tenue le lendemain d'un débat public sur la question de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine aux fins du maintien de la paix et de la sécurité (S/PV.7694), auquel ont pris part une cinquantaine de délégations et durant lequel a été adoptée la déclaration présidentielle S/PRST/2016/8 sur la question. Selon nous, ces activités nous ont permis de franchir une étape importante dans la voie du renforcement du partenariat stratégique entre les deux organisations, ainsi qu'entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, sur la base du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et d'un respect mutuel véritable. Cela suppose que le Conseil de sécurité assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et que l'ONU et les organisations régionales déploient des efforts complémentaires qui permettent à chacun de tirer profit de ses avantages relatifs.

Votre attachement à la recherche de solutions pour l'Afrique, Monsieur le Président, s'est également manifesté dans toute sa mesure lorsque vous avez organisé une mission du Conseil de sécurité au Kenya et en Somalie. Nous sommes reconnaissants pour l'hospitalité offerte aux membres du Conseil dans la capitale égyptienne et au siège de la Ligue des États arabes. Durant leur visite, ces derniers ont eu des échanges avec les hauts responsables politiques de la Somalie, du Kenya et de l'Égypte, reçu des informations de première main sur la situation dans ces pays et dans la région dans son ensemble et échangé des vues et des évaluations sur tout un éventail de questions d'actualité au niveau international. Ces réunions se sont déroulées dans une atmosphère très constructive et professionnelle et étaient très bien organisées.

Je voudrais dire également quelques mots concernant la situation en Somalie et les défis auxquels le pays est confronté. Nous nous félicitons du modèle électoral qui a été adopté, en faveur de la réconciliation nationale et de l'unification du pays. La visite des membres du Conseil à Mogadiscio et les négociations qui ont eu lieu ont encouragé le Chef de l'État à approuver le modèle électoral.

Toutefois, en ce qui concerne le lancement d'un processus politique en Somalie, il faut faire preuve de prudence. Il ne faut pas se hâter en promouvant un modèle suspect susceptible de diviser le pays. Dans

ce contexte, il faut continuer à renforcer l'unité de la Somalie et d'aider à mettre en place d'un gouvernement, d'une armée et des services de maintien de l'ordre efficaces, ainsi que le relèvement économique et une lutte efficace contre le terrorisme. Cette visite nous a aussi permis de constater que la Somalie a des perspectives prometteuses, mais le problème terroriste demeure très grave.

Grâce aux opérations coordonnées et couronnées de succès des soldats de la paix africains, les Chabab ont été affaiblis. Cependant, les terroristes contrôlent toujours de vastes étendues du territoire national et de principaux axes routiers . De toute évidence, ce groupe terroriste bénéficie d'un appui matériel, technique, militaire et humain extérieur de plusieurs sources, et le flux des combattants terroristes étrangers dans le pays se poursuit. Cet appui est apporté plus rapidement que le soutien fourni aux autorités centrales et à l'armée et à la police somaliennes. Aujourd'hui, le seul mécanisme efficace à même de relever le défi du terrorisme dans ce pays demeure la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), dont le mandat a été prorogé à l'unanimité par le Conseil de sécurité jusqu'au 8 juillet, par l'entremise de la résolution 2289 (2016). En outre, il ne faut pas oublier que les soldats de la paix africains doivent faire face à des problèmes qui vont au-delà du cadre de leur mandat, et ce, au risque de leur vie. À cet égard, nous devons nous attacher à régler la question du renforcement des capacités de l'AMISOM. Nous engageons la communauté internationale à renforcer le soutien militaire, financier et logistique qu'elle apporte à la Mission.

Les efforts déployés par la communauté internationale pour résoudre les problèmes auxquels est confrontée la Somalie sont un exemple patent d'une coopération concrète entre les Nations Unies et l'Union africaine en faveur de la paix et de la sécurité. C'est pourquoi nous estimons que la mission du Conseil de sécurité dans le pays et le dialogue conceptuel entre les deux organisations organisés sous la présidence égyptienne ont été très efficaces et axés sur les résultats. Nous sommes persuadés que les travaux du Conseil doivent faire fond sur de telles approches.

M. Delattre (France) : Je tiens tout d'abord à remercier et à féliciter chaleureusement l'Ambassadeur Amr Abdel Latif Aboullata et toute l'équipe égyptienne pour tout le travail accompli ce mois-ci. Ils ont assuré avec un grand professionnalisme un mois chargé à tous égards, un mois chargé en rencontres, notamment avec les organisations régionales, que ce soit avec l'Union africaine pendant toute la semaine dernière, mais aussi avec la Ligue arabe au Caire – ce qui était une première –, ou encore avec l'Union européenne.

Monsieur le Président, comme vous nous y invitez, je n'aborderai que trois sujets parmi tous ceux qui ont occupé l'activité du Conseil pendant ce mois, et je dirai quelques mots des principales échéances qui nous attendent lors du mois de juin.

Monsieur le Président, qu'il me soit permis tout d'abord de rappeler que vous avez commencé votre présidence avec un événement fort et qui relevait d'une nécessité pour nous tous : l'adoption de la résolution 2286 (2016) sur la protection des personnels médicaux en situation de conflit armé. Les attaques contre les hôpitaux se sont en effet multipliées ces dernières années, en Syrie, au Yémen, au Soudan du Sud, en Afghanistan et ailleurs. Nous estimons très important que le Conseil ait pu adresser un message de fermeté. Nous devrons assurer un suivi strict de cette résolution, afin de nous assurer que de telles violations du droit international humanitaire ne restent pas impunies. La France restera mobilisée en ce sens.

S'agissant du Moyen-Orient, je voudrais revenir sur la Syrie, mais aussi rapidement sur le processus de paix. L'adoption des résolutions 2254 (2016) et 2268 (2016) avait permis d'engager des progrès dans la résolution de la crise syrienne. Après une dynamique positive au mois de mars, le début du mois de mai a été marqué par un retour en arrière. Les négociations de Genève ont été suspendues tandis que les violences reprenaient, atteignant à Alep en particulier un niveau supérieur à celui précédant l'entrée en vigueur de la cessation des hostilités.

L'accès humanitaire n'a connu que des progrès minimes en raison des blocages du régime, dont la ville de Darayya est devenue un symbole. Devant cette accumulation de développements négatifs, l'Envoyé spécial, soutenu en cela par la France et d'autres délégations, a appelé à l'organisation d'une nouvelle réunion ministérielle du Groupe international de soutien pour la Syrie (GISS). Le communiqué de Vienne, adopté le 17 mai, a ainsi permis de réaffirmer l'engagement des membres du GISS à créer les conditions d'une reprise crédible des négociations. Surtout, ce communiqué a endossé sans ambiguïté la nécessité de voir la prochaine session de négociations porter sur la seule transition et ses modalités de mise en place, d'ici au 1er août prochain.

À ce jour, les progrès sont encore maigres, ainsi que l'a confirmé l'Envoyé spécial lors des consultations du 26 mai. Si l'objectif d'une reprise des négociations politiques est ainsi tracé, nous ne devons pas nous précipiter dans une nouvelle session de négociations inter-syriennes si les conditions de leur crédibilité ne sont pas réunies. Les prochains jours devront se focaliser sur la mise en œuvre effective du communiqué du 17 mai en faisant, si nécessaire, usage des outils qui ont été agréés, à savoir la saisine du GISS au niveau ministériel et du Conseil de sécurité.

Dans l'immédiat, l'urgence va à l'accès humanitaire. Si les entraves aux convois humanitaires à toutes les zones assiégées n'étaient pas levées avant le 1er juin, les largages humanitaires par voie aérienne devront être effectués. Après cinq réunions du GISS et deux résolutions du Conseil de sécurité, nous sommes en droit d'attendre des avancées, et des avancées réelles.

S'agissant du processus de paix, que nous avons évoqué au Conseil le 15 mai, nous espérons que la réunion ministérielle que nous organisons à Paris le 3 juin permettra de redonner un horizon politique à la solution des deux États. La France fait depuis plusieurs mois le constat d'un risque d'un embrasement généralisé sur le terrain. Ce risque s'accroît chaque jour, du fait de l'injustice quotidienne subie par les Palestiniens et de l'insécurité croissante des Israéliens.

Cette initiative française a fait l'objet d'une large consultation. Le Ministre des affaires étrangères, en avril, puis le Premier Ministre, la semaine dernière, se sont tous les deux rendus en Israël et dans les territoires palestiniens. Le Ministre a également consulté nos partenaires de la région et du Quatuor, de manière à bâtir un large consensus. La réunion ministérielle du 3 juin à Paris doit être le point de départ d'une mobilisation politique. Le Président de la République, M. François Hollande, ouvrira cette réunion, à laquelle le Secrétaire général de l'ONU et le Secrétaire d'État américain ont d'ores et déjà confirmé leur participation.

Notre démarche se veut collective et complémentaire de l'action conduite par le Quatuor, dont le prochain rapport fournira des éléments précieux pour progresser. Nous remercions la très large majorité des délégations du Conseil, et au-delà, qui ont soutenu et qui soutiennent nos efforts.

Je ne peux pas évoquer ce mois de mai au Conseil de sécurité sans revenir sur les événements importants qui ont permis au Conseil de sécurité d'interagir avec les organisations régionales, et en particulier avec l'Union africaine, tout au long de la semaine passée. Les réunions du Conseil de sécurité avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et la Ligue des États arabes, lors du déplacement du Conseil au Caire, et avec le Comité politique et de sécurité de l'Union européenne, ont permis de réaffirmer l'importance de la coopération avec les organisations régionales et de faire avancer la compréhension mutuelle des crises du moment.

À l'occasion du dixième anniversaire des consultations avec l'Union africaine, nous devons continuer à nous engager avec détermination dans le renforcement de ce partenariat stratégique. L'efficacité de l'action de l'ONU comme de l'Union africaine ne peut qu'en être améliorée. Nous saluons, à ce titre, l'initiative de la présidence égyptienne d'avoir organisé un déplacement du Conseil en Somalie, dossier sur lequel la bonne coopération avec l'Union africaine est incontournable, afin de promouvoir la paix et la sécurité dans la région. Cette mission sur le terrain et les consultations avec l'Union africaine nous permettront d'ajuster au mieux le mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie, que nous allons renouveler d'ici quelques semaines, tant sur son action offensive que sur le respect des droits de l'homme.

En conclusion, et pour ne pas être trop long, je voudrais dire quelques mots des grandes priorités de notre présidence du Conseil qui s'ouvrira demain. C'est un mois qui sera particulièrement dense en activités pour le Conseil, que l'on peut tenter de rassembler en trois piliers.

Tout d'abord, le maintien de la paix, qui sera la véritable colonne vertébrale de ce mois de juin : avec le débat ministériel du 10 juin présidé par le Ministre des affaires étrangères, M. Jean-Marc Ayrault, nous voulons saisir l'occasion d'approfondir ensemble, en présence notamment du Secrétaire général et du Président élu de la République centrafricaine, notre compréhension d'un maintien de la paix efficace et moderne au service de la protection des civils. Cet échange permettra de donner le ton d'un mois qui sera particulièrement chargé en renouvellements de mandats d'opérations de maintien de la paix :la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, dans le Golan, et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, sans parler des résultats attendus de l'examen stratégique de la Mission multidimensionnelle

intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine. C'est dire combien l'Afrique sera au cœur de notre présidence.

Deuxièmement, le mois de juin sera aussi marqué par des échéances importantes et nombreuses sur le Moyen-Orient : la Syrie, bien sûr, dans toutes ses dimensions – politique, chimique et humanitaire –, mais aussi la Libye, le Yémen et le processus de paix dont j'ai déjà parlé. Le Conseil de sécurité sera également destinataire, fin juin, du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) sur le Liban. Enfin, le mois de juin sera également un mois chargé s'agissant des élections à l'ONU, avec notamment l'élection des nouveaux membres du Conseil le 28 juin.

Un mot, enfin, sur le processus de désignation du Secrétaire général. L'Assemblée générale organisera de nouveaux dialogues informels entre les candidats et les États Membres le 7 juin. Comme en avril, je suis certain qu'ils rencontreront un fort intérêt de la part des États Membres. Nous saluons et encourageons cette ouverture bienvenue. Il appartiendra au Conseil d'avancer dans ses propres travaux dans le cadre des responsabilités qui sont les siennes. Je tiens à remercier à cet égard l'Ambassadeur Aboulatta des discussions constructives menées sous sa présidence. Cet état d'esprit va nous permettre d'avancer durant notre présidence au mois de juin afin de mettre en place l'organisation et tous les réglages nécessaires au Conseil pour procéder le moment venu aux premiers votes blancs.

Je conclus en remerciant et en félicitant à nouveau la présidence égyptienne de la grande qualité du travail accompli en mai : vous avez placé la barre très haut, Monsieur le Président.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, de votre remarquable présidence des travaux du Conseil durant le mois de mai. Je tiens également à féliciter votre équipe de la qualité tout à fait excellente du travail du Conseil ainsi que des résultats obtenus dans l'effort que nous réalisons en commun pour contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Au nombre des résultats tangibles de la présidence égyptienne figurent les progrès réalisés durant la mission du Conseil de sécurité en Somalie et en Afrique de l'Est, laquelle a permis d'obtenir des dirigeants somaliens l'assurance et des garanties que les élections se dérouleraient conformément au modèle convenu, dans les délais impartis. Il est maintenant prévu que la communauté internationale apporte son concours aux autorités somaliennes pour que les élections se déroulent dans les meilleures conditions possibles, ce qui serait une contribution majeure au processus politique et sécuritaire complexe que connaît le pays.

La mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Est a également compris des réunions importantes au Kenya et en Égypte. Dans l'une d'entre elles, tenue à Nairobi avec le Président du Kenya et de hauts responsables kényans, des préoccupations ont été exprimées au sujet de l'avenir de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et de celui des réfugiés somaliens au Kenya. Les autorités kényanes ont souligné la corrélation entre la participation du Kenya à l'AMISOM et la sécurité nationale du Kenya, ainsi que la nécessité cruciale d'accroître l'appui de l'ONU à l'AMISOM, question qui requiert toute l'attention du Conseil. Nous vous remercions particulièrement, Monsieur le Président, d'avoir mis l'accent sur ce point au cours de notre mission en Somalie.

La présence d'un nombre considérable de réfugiés somaliens au Kenya impose un énorme fardeau aux autorités kényanes sur les plans économique, environnemental et de la sécurité. À cet égard, un appel en faveur de l'application du principe de la responsabilité partagée a été adressé à la communauté internationale, par l'entremise du Conseil, afin que soit apportée une aide aux pays qui subissent un afflux massif de réfugiés somaliens, y compris, bien sûr, le Kenya. Ces deux questions, l'AMISOM et les réfugiés, justifient un regain d'attention de la part du Conseil si l'on veut préserver les acquis obtenus jusqu'à présent en Somalie et éviter une évolution indésirable de la situation dans le cas où une solution appropriée ne serait pas trouvée à la question des réfugiés.

La dixième réunion consultative conjointe entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (voir S/PV.7694) est une autre réalisation importante de la présidence égyptienne. Elle a été l'occasion pour les deux Conseils de réaffirmer leur coopération, leur complémentarité et leurs engagements dans la lutte contre les menaces pesant sur la paix et la sécurité internationales en Afrique, et de trouver des moyens de les renforcer. Durant la séance officielle tenue à la Mission permanente de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies, les deux Conseils se sont penchés sur les partenariats existant aux niveaux stratégique et opérationnel et sur la nécessité d'améliorer l'échange d'informations et d'analyses

dans toutes les phases d'un conflit, et ont examiné les défis financiers, logistiques et opérationnels auxquels sont confrontées les missions de maintien de la paix en Afrique.

Les deux Conseils ont également discuté des incidences des trois examens en cours portant sur : les opérations de paix des Nations Unies, le dispositif de consolidation de la paix et la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) sur les femmes, et la paix et la sécurité. À la séance officielle, le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont examiné la situation en Somalie et au Burundi. Un franc échange de vues s'en est suivi, les deux Conseils réaffirmant à ces pays leur appui et leur contribution en vue d'une paix durable.

Depuis qu'il a été mis en place en 2004, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a assuré, ou autorisé, le déploiement de près de 70 000 membres des forces de maintien de la paix en tenue dans des missions en Afrique, y compris l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur et la Force multinationale mixte mise en place pour lutter contre Boko Haram. En outre, l'Union africaine a mis en place l'AMISOM, mission hybride avec laquelle nous avons eu des contacts en Somalie.

En dépit des contraintes financières et logistiques, le déploiement de missions de maintien de la paix par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a joué un rôle déterminant à l'appui de l'action du Conseil de sécurité. La coopération entre les deux Conseils repose sur une analyse pratique des atouts comparatifs de l'Union africaine en termes de proximité pour ce qui est des dimensions politiques, sociales, économiques, religieuses, ethniques et autres des conflits africains. Ce canevas pourrait servir au Conseil de sécurité pour la définition des fondements d'une coopération efficace avec la Ligue des États arabes, en faveur de laquelle les deux parties ont formulé expressément des vœux durant la réunion tenue au Caire le 21 mai, où la mission du Conseil de sécurité et la Ligue des États arabes ont tenu leur première séance de consultations. Nous estimons que la Ligue des États arabes peut apporter une contribution significative et notable au processus de consolidation de la paix en Somalie, qui est membre de la Ligue. Les deux Secrétariats, celui de l'ONU et celui de la Ligue, pourraient entamer des discussions sur la façon de mettre en œuvre ce partenariat, qui, de notre point de vue, pourrait donner d'importants résultats au niveau des processus politique, social, économique et de sécurité en cours en Somalie.

En conclusion je vous réitère une fois de plus nos sincères félicitations, Monsieur le Président, pour le grand doigté avec lequel vous avez conduit les travaux du Conseil durant le mois de mai. Nous attendons avec intérêt la présidence française du Conseil, dont l'Ambassadeur Delattre vient de nous donner un avant-goût, et avec lequel nous nous réjouissons de continuer notre travail.

M. Suárez Moreno (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela tient à saluer le travail que vous avez réalisé avec votre équipe, Monsieur le Président, afin de mener à bien notre programme de travail de ce mois. Nous accueillons avec satisfaction, également, la tenue de la présente séance récapitulative publique, en application de la note S/2010/507 du Président du Conseil de sécurité. De même, nous apprécions le document de réflexion élaboré par votre délégation pour la présente séance, et dont nous avons extrait les deux points que nous allons développer. Le premier point a trait au terrorisme et le second à la coopération régionale.

La vulnérabilité au terrorisme et à l'extrémisme violent est aujourd'hui une caractéristique mondialement partagée. Elle est manifeste, entre autres, sous la forme de plus de 30 000 combattants terroristes étrangers, notamment des jeunes et des femmes, venus d'au moins 100 pays de toutes les latitudes. Il n'existe aujourd'hui aucune région du monde qui puisse se considérer exempte de ce phénomène, et encore moins de ce fléau. À cet égard, le Venezuela a souligné que le rôle du Conseil de sécurité et de l'ensemble de la communauté internationale serait déterminant dans la lutte contre ces menaces, moyennant, particulièrement, l'élaboration, l'application et le renforcement de stratégies visant à neutraliser la montée en puissance des acteurs non étatiques.

Ma délégation souligne une fois de plus l'importance de la dimension préventive dans cette lutte importante, primordiale, ainsi que la nécessité d'adopter des initiatives permettant de combattre ces groupes qui, avec leurs idéologies extrémistes, s'adonnent à la promotion de la violence et de l'intolérance; de traiter les causes profondes qui alimentent ce fléau répugnant; et de mettre au point des stratégies efficaces et novatrices pour contrer le discours extrémiste et terroriste et inciter la société à avoir une pensée critique.

C’est pourquoi nous saluons la contribution apportée par l’Égypte au traitement de cette problématique avec l’organisation du débat public ministériel sur la lutte contre la rhétorique et les idéologies terroristes (S/PV.7690), le 11 mai dernier. Cette séance nous a permis d’aborder la question de la menace que représente le terrorisme d’un point de vue synthétique et non sélectif, y compris les réponses à ce fléau, sur la base de la coopération internationale et compte tenu des buts et principes de la Charte des Nations Unies.

À cette fin, nous saluons l’adoption de la déclaration présidentielle S/PRST/2016/6 du Conseil de sécurité, dans laquelle le Comité contre le terrorisme est prié de présenter une proposition de « cadre international global », assortie de recommandations sur les principes directeurs et les bonnes pratiques à suivre pour lutter efficacement, dans le respect du droit international, contre la façon dont l’EIIL (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises ou entités qui leur sont associés utilisent leur discours pour encourager et pousser d’autres personnes à commettre des actes de terrorisme ou pour les recruter à cette fin, y compris au moyen d’une campagne de contre-propagande. À cet égard, nous appelons les États Membres de l’Organisation à prendre une part active à l’élaboration de ce rapport, en présentant respectivement, notamment, leur propre rapport national, compte tenu du fait que cette campagne doit être adaptée au contexte national de chaque pays.

En ce qui concerne la coopération régionale, le Venezuela considère qu’il importe de mettre en exergue les réunions tenues avec la Ligue des États arabes, l’Union africaine et l’Union européenne pour aborder les questions et les problématiques d’intérêt commun. Il est donc d’importance vitale de privilégier le rôle que peuvent jouer les organisations régionales et sous-régionales dans le règlement pacifique et politique des conflits, ainsi que dans la prévention de ces conflits et dans la mise au point de stratégies coordonnées de maintien et de consolidation de la paix, conformément aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

À cet égard, et compte tenu du fait que le programme du Conseil de sécurité reste largement centré sur le traitement des questions constituant une menace à la paix et à la sécurité internationales sur le continent africain, l’association stratégique et complémentaire de l’ONU et de l’Union africaine revêt une utilité considérable. Le débat consacré à la coopération entre l’ONU et l’Union africaine, tenu le 24 du mois courant (S/PV.7694), a mis une fois de plus en relief l’importance de la coopération entre les deux institutions dans le règlement pacifique des conflits qui touchent le continent africain, ce pour quoi il est nécessaire de doter l’Union africaine, de façon prévisible et durable, des ressources logistiques et financières qui lui permettent de faire face avec succès aux tâches qui lui ont été confiées par mandat du Conseil de sécurité dans le cadre du déploiement d’opérations de maintien de la paix. À cet égard, nous tenons à mettre en exergue la contribution apportée par la Mission de l’Union africaine en Somalie à la consolidation de la paix en Somalie, qui a besoin de ressources financières suffisantes pour opérer efficacement dans le cadre de son propre mandat.

D’autre part, en réitérant la prémisse selon laquelle il faut, à des problèmes africains, des solutions africaines, nous considérons que l’Union africaine doit prendre une part plus active aux séances d’information du Conseil consacrées à l’examen de questions concernant cette région, compte tenu de sa légitimité reconnue et de son autorité politique en Afrique, particulièrement lorsque l’on envisage le renouvellement, l’examen et/ou une reconfiguration du mandat des opérations de maintien de la paix déployées sur ce continent.

Nous insistons sur le fait qu’il est nécessaire de continuer de progresser dans la consolidation et le renforcement des relations entre les deux instances multilatérales, sur la base du respect mutuel, et dans la mise au point de stratégies communes et intégrées visant à faire face aux problématiques naissantes en Afrique, sur la base des atouts comparés des deux instances, en vue d’améliorer la coordination et la synergie entre elles.

Pour terminer, nous renouvelons tous nos remerciements à l’Égypte pour le travail accompli et souhaitons plein succès à la délégation française pour le mois à venir.

Mme Sison (États-Unis d’Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir l’occasion offerte par cette séance récapitulative pour mettre l’accent sur plusieurs préoccupations de sécurité urgentes, notamment la situation en Syrie, la question des soins de santé en période de conflit armé, et nos efforts en cours pour renforcer la coopération entre le Conseil et l’Union africaine sur les questions de sécurité.

Comme c’est le cas depuis de nombreux mois, en mai, le Conseil a à nouveau consacré une grande partie de son attention à la situation politique, humanitaire

et sécuritaire en Syrie. Ainsi que l'Envoyé spécial de Mistura l'a souligné, trois éléments interdépendants sont nécessaires pour qu'il y ait la paix en Syrie : l'arrêt des combats, l'amélioration de l'accès humanitaire et la tenue de négociations politiques en vue de mettre en place une transition politique. Or, comme nous en avons débattu en début de mois, la violence a pris le pas sur la cessation des hostilités et le régime a ignoré les accords internationaux relatifs au recul de la violence et à la fourniture d'un accès humanitaire, tels que prévus dans les résolutions 2254 (20165) et 2268 (2016), compromettant sérieusement les conditions nécessaires à des négociations politiques.

Certes tous les camps ont contribué au retour de la violence, mais l'escalade militaire et les attaques aveugles contre des civils et des infrastructures civiles, tels les hôpitaux, les écoles ou les marchés, sont largement le fait des agissements du régime d'Assad, lequel, tout en poursuivant ses attaques, a réduit l'accès humanitaire et bloqué une aide, y compris des articles médicaux, pourtant destinée à des personnes qui en ont désespérément besoin. Il s'en est pris de manière délibérée aux intervenants de première ligne, au personnel de santé et aux installations médicales. La résolution 2254 (2015) demande un accès humanitaire rapide, en toute sécurité et sans entrave dans tout le pays. La résolution 2139 (2014) interdit expressément le retrait des médicaments et des fournitures médicales des convois humanitaires, or, comme le Bureau de la coordination des affaires humanitaires l'a signalé, ces retraits sont monnaie courante dans l'ensemble du pays.

En ce qui nous concerne nous continuerons d'exhorter toutes les parties à respecter pleinement ces dispositions dans tout le pays et d'exiger plus spécifiquement la fin des offensives du régime d'Assad sur les villes d'Alep et de Lattaquié, entre autres, ainsi que la levée du siège des villes et des obstructions à l'accès humanitaire. Les États-Unis ont œuvré avec l'Envoyé spécial de Mistura et la Fédération de Russie, en particulier, pour obtenir de nouveau une cessation des hostilités dans tout le pays et amener tout spécialement les parties à accepter une trêve à Alep et dans la banlieue de Damas. Mais la violence continue, comme on peut s'en rendre compte. Le Secrétaire d'État Kerry a évoqué ces préoccupations avec la Ministre russe des affaires étrangères, M. Lavrov, et l'a prié instamment de faire pression sur le régime pour qu'il cesse immédiatement ses frappes aériennes contre les forces de l'opposition et les civils innocents. Toutefois de nombreux civils continuent d'être tués, comme on l'a vu hier lorsque les bâtiments proches de l'hôpital national d'Edleb ont été touchés. Je le répète, à la dernière réunion de Vienne, tous les membres du Groupe international de soutien pour la Syrie ont exhorté les parties à respecter pleinement les clauses de la cessation des hostilités.

Voilà qui m'amène à plusieurs éléments que je voudrais soulever en relation avec notre récente séance sur les soins de santé en période de conflit armé (S/PV.7685), laquelle nous a offert la possibilité d'examiner plus avant les conséquences humaines des attaques qui se produisent en Syrie et ailleurs. La violence croissante qui vise le personnel soignant ainsi que les installations et transports médicaux est manifeste en Syrie. Les attaques sont si fréquentes que, comme le Secrétaire général adjoint Stephen O'Brien nous l'a dit, la proximité d'un hôpital est désormais vue par les personnes du voisinage comme une menace à leur propre sûreté. Comme nous l'avons souligné durant cette séance, plus de 725 médecins ont été tués et plus de 350 attaques contre des installations médicales ont eu lieu, la vaste majorité d'entre elles commises par le régime, même si l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) a également bombardé des centres médicaux à de multiples reprises. Nous condamnons vigoureusement l'offensive que mène actuellement l'EIIL contre Alep, qui met en danger des milliers de civils et vise également les installations médicales et le personnel soignant.

Ces questions sont désormais couvertes par la résolution 2286 (2016), dans laquelle le Conseil exige la protection du personnel médical et des travailleurs humanitaires, ainsi que des hôpitaux et autres installations médicales. La résolution souligne également que les États sont tenus de respecter le droit international, de mettre fin à l'impunité et de demander des comptes aux responsables de violations, et elle engage vivement les États à mener des enquêtes sur ces violations. Nous sommes extrêmement attachés à ces principes, où que les violences aient lieu, que ce soit en Syrie, au Yémen, en Afghanistan ou ailleurs.

Pour ce qui est à présent de notre séance de la semaine dernière avec l'Union africaine (S/PV.7694), nous nous félicitons de ces occasions d'examiner comment les deux organisations peuvent collaborer au mieux afin d'atteindre les objectifs qu'elles ont en commun. Étant donné le grand pourcentage de Casques bleus déployés en Afrique, et le fait que plus de la moitié de ces soldats déployés sur le continent sont eux-mêmes africains, nous avons beaucoup à gagner d'une amélioration de la communication entre ces deux

entités. Nous savons que l'Union africaine peut être un partenaire particulièrement efficace pour répondre aux crises qui se produisent sur son sol, y compris dans les cas regrettables où des opérations militaires offensives sont requises. Le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont des priorités communes et portent un même regard sur de nombreuses questions, mais nous devons aussi gérer les divergences qui peuvent se faire jour au sein de l'un ou l'autre de ces organes. Nous devons pouvoir réagir plus rapidement et de manière plus cohérente aux facteurs politiques et aux causes des conflits.

Avant de conclure, je voudrais évoquer rapidement notre travail concernant le processus de sélection du Secrétaire général, car je sais que nombre d'États Membres sont impatients de connaître les projets du Conseil. Sous votre direction, Monsieur le Président, nous avons eu la semaine dernière une réunion au titre des questions diverses au cours de laquelle nous avons commencé à discuter des prochaines étapes dans l'accomplissement de cette responsabilité importante qu'est la sélection de la prochaine personne qui dirigera l'Organisation. Nous attendons avec intérêt de poursuivre le débat sous la présidence française en juin afin de mettre la dernière main à la procédure qui encadrera nos délibérations à venir.

Pour terminer, je vous remercie, Monsieur le Président, pour la manière ferme et professionnelle dont vous avez dirigé le Conseil ce mois-ci.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance récapitulative, conformément à la note du Président du Conseil de sécurité (S/2010/507) et fait distribuer une note de réflexion contenant un certain nombre de propositions à l'intention des membres du Conseil afin d'orienter leurs déclarations. Comme je l'ai déjà dit, l'Uruguay attache de l'importance à ces séances publiques récapitulatives car elles donnent la possibilité aux 15 membres d'exprimer officiellement leur position concernant les travaux du mois écoulé, ce qui contribue à donner un caractère plus transparent et plus responsable aux décisions du Conseil.

En outre, l'Uruguay accorde également une importance particulière aux échanges avec le reste des États Membres et c'est pourquoi nous jugeons toujours opportunes ces séances récapitulatives, qu'elles soient organisés selon le format de Tolède ou quelque autre format informel. Cela étant, le format public d'aujourd'hui semble particulièrement approprié pour le mois écoulé, puisque le Conseil se doit de tenir informés tous les États Membres de l'ONU sur plusieurs questions d'une importance majeure.

Je vais m'efforcer de ne pas répéter ce qu'a déjà pu dire notre mission en séance publique dans cette salle. Je commencerai donc par souligner les aspects positifs intervenus en mai.

Premièrement, pour le deuxième mois consécutif, un régime de sanctions a été levé. Le mois dernier, il s'agissait de celui concernant la Côte d'Ivoire, ce mois-ci ce fut celui sur le Libéria. Cet aspect du travail du Conseil ne doit pas être minimisé, car l'imposition de sanctions est certes l'un des outils dont dispose le Conseil de sécurité mais son utilisation doit être limitée dans le temps jusqu'à ce que la situation ayant conduit à la création du régime de sanctions revienne à la normale. C'est pourquoi je me félicite d'avoir pu vivre ce moment alors que l'Uruguay présidait le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire, qui a été dissout avec effet immédiat le 28 avril dernier. Je saisis aussi cette occasion pour féliciter mon collègue ukrainien, qui a présidé le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria, lequel fait désormais partie de l'histoire ainsi que mon homologue l'a déclaré au cours de la séance où la résolution 2288 (2016) portant dissolution du Comité a été adoptée (S/PV.7695).

Un autre élément positif a été l'adoption de la résolution 2286 (2016), le 3 mai. Il s'agit d'une réponse positive face à une réalité extrêmement négative qui nous préoccupe tous profondément puisqu'on observe une tendance systématique aux attaques et à la destruction des installations médicales, de leurs personnels et de leurs moyens de transport; aux attaques visant les personnels de santé et les personnes soignées; et au retrait systématique des fournitures médicales des convois censés en acheminer. Ces violations du droit international humanitaire ne sont rien d'autre que des crimes de guerre et, de ce fait, le Conseil de sécurité se devait de s'attaquer au problème au moyen d'une résolution. J'estime que, si la résolution 2286 (2016) a été positive, le processus dont elle résulte l'a été lui aussi puisqu'il a impliqué cinq membres non permanents en tant que rédacteurs, lesquels ont pris la plume pour s'attaquer à une question on ne peut plus pertinente et urgente.

Je voudrais à présent aborder rapidement quelques éléments qui, du point de vue des méthodes de travail,

pourraient être améliorés. Le 24 mai, les membres du Conseil de sécurité ont rencontré les représentants de l'Union africaine en séance publique (S/PV.7694) le matin et officieusement l'après-midi afin d'aborder le programme de travail arrêté d'un commun accord entre les parties. Les sujets abordés ont porté tout naturellement sur les questions africaines. À cet égard, ma délégation estime que le Conseil de sécurité fait bien d'accorder la priorité aux questions que l'Union africaine souhaite voir inscrites à l'ordre du jour. Cela devrait être le mode opératoire vis-à-vis d'un partenaire qui souhaite transférer au Conseil de sécurité les questions qui, pour son organisation et sa région, revêtent un caractère prioritaire. Ma délégation a appuyé la demande faite par l'Union africaine d'inscrire la problématique du Sahara occidental à l'ordre du jour mais, malheureusement, cela n'a pas été possible, certains membres du Conseil de sécurité qui persistent à éviter d'examiner cette question s'y étant opposés.

S'agissant du processus d'élection du Secrétaire général, ma délégation salue le rôle de premier plan qu'a joué l'Égypte à cet égard durant sa présidence, en particulier en organisant la réunion des coordonnateurs le 18 mai, ainsi que par rapport à d'autres questions qui ont été examinées par les membres du Conseil de sécurité le 26 mai. Bien que certaines divergences persistent entre les membres du Conseil de sécurité concernant différents aspects du processus, je crois qu'il est très important de commencer dans les plus brefs délais à organiser des réunions du Conseil de sécurité avec les candidats qui ont exprimé leur intérêt, comme le veut le consensus qui s'est dégagé au cours de nos consultations la semaine dernière.

Enfin, je tiens à souligner l'inquiétude de la délégation uruguayenne face aux deux attaques terroristes perpétrées en mai contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), dans lesquelles plusieurs Casques bleus ont trouvé la mort. La MINUSMA est l'opération de maintien de la paix qui a subi le plus grand nombre de pertes découlant d'attaques directes, ce qui nous a amené à dire à maintes reprises qu'elle était la plus dangereuse de toutes les missions déployées. Malheureusement, le Conseil de sécurité a coutume de s'exprimer par voie de déclaration à la presse sur les attaques terroristes mais, dans ce cas précis, il s'agissait d'une attaque terroriste visant une mission de maintien de la paix des Nations Unies.

Durant sa mission au Mali, en mars, le Conseil de sécurité a pu constater les conditions précaires dans lesquelles cette mission de maintien de la paix mène ses activités. Pour les raisons déjà évoquées et sachant qu'elle a été la cible directe d'attaques terroristes en mai, je propose que nous envisagions non pas de reporter le vote prévu en juin mais d'avancer au contraire le calendrier pour adopter la nouvelle résolution sur le mandat de la MINUSMA, en particulier pour tout ce qui lui permettra de renforcer ses capacités de défense, afin d'éviter ainsi d'importantes pertes en vies humaines au sein de nos soldats de la paix.

M. González de Linares Palou (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je tiens naturellement à féliciter l'Ambassadeur Aboulatta et toute son équipe de leur gestion remarquable et efficace des questions dont le Conseil a été saisi au cours d'un mois particulièrement chargé. Je le remercie également d'avoir distribué la note de cadrage pour nous guider dans les thèmes à aborder durant la présente séance récapitulative.

Ces séances récapitulatives sont très utiles. Nous y sommes favorables et pensons que c'est une bonne idée de les tenir, car cela va dans le sens de notre parti pris constant pour plus de transparence du Conseil. Nous sommes également favorables à la tenue de réunions officieuses et interactives du Conseil avec les États qui n'en sont pas membres parce qu'elles aussi nous permettent d'enrichir nos travaux grâce à leurs observations.

Je vais me concentrer sur un des thèmes abordés par le Conseil de sécurité en mai et que la présidence a mis en exergue – celui de la résolution 2286 (2016) sur les soins de santé en période de conflit armé. En outre, j'évoquerai brièvement la séance d'information concernant les problèmes de sécurité dans la région du Sahel (voir S/PV.7699), organisée conjointement par ma délégation et la présidence égyptienne il y a quelques jours à peine.

La résolution 2286 (2016), adoptée à l'unanimité des membres du Conseil et coparrainée par 86 États Membres de l'Organisation, mérite indéniablement d'être mise en avant. Il s'agit de la première résolution du Conseil consacrée exclusivement aux soins de santé en période de conflit armé. Avec son adoption, le Conseil a réagi à une réalité très douloureuse. Depuis un an et demi que l'Espagne a rejoint le Conseil, pas un mois ne s'est passé sans qu'une attaque n'ait été perpétrée contre des médecins ou des hôpitaux dans un pays en conflit. La résolution 2286 (2016) ne se limite pas à condamner les

attaques contre les médecins et les hôpitaux en période de conflit armé et à appeler à respecter les obligations découlant du droit international en la matière, elle engage vivement les États à enquêter sur ces violations du droit international humanitaire et à traduire les responsables en justice. Elle aborde également des questions telles que la prévention des attaques, l'importance de la formation et la nécessité de recueillir des données objectives et fiables concernant les attaques ayant visé des médecins et des hôpitaux dans les pays en conflit. La résolution mobilise également le Secrétaire général, puisqu'elle le prie de communiquer des recommandations pour prévenir ces actes et de faire un exposé au Conseil de sécurité au minimum une fois par an sur la manière dont elle est mise en œuvre. L'adoption de cette résolution transmet un message d'appui du Conseil de sécurité aux médecins et au personnel médical qui œuvrent dans des situations de conflit armé et qui, jour après jour, s'acquittent de leur mission dans des conditions d'une difficulté extrême.

En ce qui concerne les méthodes de travail du Conseil de sécurité, cette résolution a instauré un précédent dans la manière de proposer des initiatives et de négocier des textes. Ainsi, pour la première fois, l'initiative, le leadership et la coordination du processus ont été pris en charge par cinq membres – tous des membres non permanents et représentant les cinq groupes régionaux. Il en a ainsi découlé un processus novateur mais également exemplaire au regard du consensus, de la transparence et de l'ouverture qui l'ont caractérisé. Il s'agit d'un exemple de la réussite qui couronne les initiatives et le travail du Conseil de sécurité lorsqu'il œuvre en équipe et sur la base de démarches constructives.

Les changements climatiques ne sont pas un problème abstrait ou lointain. Il s'agit d'un fléau dont dépend en ce moment même l'espérance de vie de millions de personnes dans le monde entier, parce qu'ils font basculer des pays et des populations bien réels, comme c'est le cas de la Somalie, dans une situation de tension écologique, économique et sociale, et qu'ils ont des conséquences directes sur la paix et la sécurité internationales.

Il s'agit d'un défi horizontal et structurel que nous devons relever en employant toutes les ressources à notre disposition.

Cela m'amène à la séance d'information sur les problèmes liés à la sécurité dans la région du Sahel organisée jeudi dernier (S/PV.7699). Cette séance a clairement montré de quelle manière le Conseil doit aborder les menaces à la paix et à la sécurité concernant des situations dont il est saisi, par une approche intégrée et globale comprenant, par exemple, dans le cas du Sahel, la désertification, qui est un élément clef pour comprendre la réalité de la situation au Sahel. Le Conseil de sécurité doit donc être informé comme il se doit de tous les défis à la paix et à la sécurité partout dans le monde. C'est le seul moyen d'améliorer, ensemble, notre fonction toujours plus essentielle : la prévention.

Enfin, je vous remercie à nouveau, Monsieur le Président, de votre conduite remarquable et efficace des travaux du Conseil et je souhaite plein succès à la présidence française le mois prochain.

M. Okamura (Japon) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre présidence très réussie du Conseil en mai.

Je tiens d'abord à mentionner la mission du Conseil de sécurité dans la Corne de l'Afrique. Cette mission, qui a eu lieu à un moment aussi important dans l'édification de l'État somalien, était à la fois opportune et bénéfique. Je remercie la présidence égyptienne d'avoir pris l'initiative d'organiser cette visite. S'agissant du processus politique, le processus électoral est la question la plus urgente. Lors de la rencontre organisée à Mogadiscio, le Président Hassan Sheikh Mohamud nous a promis d'organiser des élections en août afin d'unifier la Somalie. Honorant sa promesse, il a pris, le 22 mai, un décret présidentiel concernant les élections. Cette mesure très encourageante a montré le poids considérable que le Conseil peut avoir sur le terrain quand il se rend dans des pays dont la situation est inscrite à son programme de travail.

Le Conseil doit continuer de faire tout son possible pour appuyer le processus de transition mené par les Somaliens. En Somalie, après plus de 20 ans d'absence de gouvernement central, la population aura peut-être du mal à vraiment admettre la légitimité du Gouvernement. Le fait de choisir ses dirigeants dans le cadre d'élections ne signifie pas forcément l'acceptation de l'autorité de l'État. Le Gouvernement doit assurer la sécurité et proposer des services administratifs et sociaux à la population, comme retombées de la paix, afin de gagner sa confiance. Pour reprendre la formule d'Abraham Lincoln, les Somaliens ont formé un gouvernement du peuple, par le peuple. Il est cependant toujours très difficile d'en faire un gouvernement pour le peuple.

Nous devons surtout mettre en place sans tarder un solide secteur de la sécurité. Si l'État n'assoit pas suffisamment son autorité dans les zones reprises aux Chabab, il y aura des vides du pouvoir et les terroristes en profiteront. De solides institutions administratives doivent également être fermement mises en place. L'autorité du Gouvernement fédéral à Mogadiscio prendra alors corps. Seul un gouvernement s'appuyant sur de solides institutions peut permettre au Conseil d'envisager à long terme une possible stratégie de sortie pour la Mission de l'Union africaine en Somalie.

Le Japon insistera sur l'importance de la mise en place d'institutions dans le cadre du débat public sur la consolidation de la paix en Afrique qu'il organisera en juillet sous sa présidence du Conseil.

Le 3 mai, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2286 (2016) relative aux services de santé en période de conflit armé, parrainée par 85 États. C'était pour nous un grand honneur d'en être un des coauteurs, conjointement avec l'Espagne, la Nouvelle-Zélande, l'Égypte et l'Uruguay. Quelques jours après l'adoption de la résolution, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a adressé une lettre ouverte à tous les États Membres de l'ONU. Dans cette lettre, le CICR salue l'adoption de la résolution et appelle les États Membres à réaffirmer l'importance du respect du droit international et à prendre des mesures conformément à la résolution 2286 (2016). Nous nous félicitons de la réaction positive du CICR. La situation sur le terrain en Syrie et dans d'autres pays, y compris le Yémen, l'Afghanistan, la Libye et le Mali, est toujours sombre. Nous devons rester vigilants et exhorter toutes les parties aux conflits à appliquer la résolution.

Enfin, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que l'ensemble de l'équipe égyptienne, de votre superbe travail, très bien organisé et efficace.

(*l'orateur poursuit en français*)

Je voudrais saisir cette occasion pour souhaiter plein succès à l'Ambassadeur François Delattre durant sa présidence le mois prochain. Il peut compter sur notre équipe, et surtout sur moi, pour que les travaux du Conseil donnent les meilleurs résultats.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord à vous féliciter vivement, Monsieur le Président, et à vous remercier, ainsi que l'ensemble de votre équipe, de votre présidence très réussie. Nous avons eu une nouvelle fois un mois très chargé. Je suis donc heureux que vous ayez pris le temps d'organiser la présente séance de synthèse afin que nous puissions retenir les enseignements tirés ces dernières semaines et les partager de manière transparente dans le cadre de la présente séance publique. Je souscris pleinement à ce que mes collègues uruguayen et espagnol ont dit, à savoir que la séance serait encore plus efficace si elle était informelle et donnait lieu à des échanges.

Pour aller dans le sens du document de réflexion utile distribué par le Président, je me concentrerai sur trois points aujourd'hui : la visite du Conseil en Somalie; la situation en Syrie; et notre travail relatif à la nomination du prochain Secrétaire général. Je pense que ces trois points illustrent la nécessité d'adopter une démarche axée sur les résultats afin que nous puissions faire pression, véritablement influer sur le cours des choses dans le monde, et favoriser la réalisation de progrès allant au-delà de nos travaux habituels consistant à adopter des résolutions et des textes. J'aborderai brièvement chacun de ces points, l'un après l'autre.

Notre visite en Somalie a fait partie d'un mois positif pour la coopération avec les organes régionaux, en y associant les visites effectuées par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et la Commission de la paix et de la sécurité de l'Union européenne à New York. Il s'agit de relations importantes et porteuses dans lesquelles nous devons continuer d'investir et que nous devons continuer de renforcer à l'avenir. La visite en Somalie a toutefois démontré également autre chose. Elle a montré à nouveau que les missions du Conseil de sécurité dans des pays figurant à son programme de travail peuvent avoir une influence positive et concrète. Elle a confirmé que notre voix est puissante quand nous sommes unis et que nous appelons à la réalisation de progrès au nom de la paix et de la sécurité. Comme vient de le dire notre collègue japonais, nous avons observé cela quand le Président somalien a approuvé, peu de temps après notre départ, le modèle électoral qui sera utilisé dans le cadre des élections décisives de cette année. Il a ainsi surmonté un obstacle important à l'avenir démocratique et représentatif que les Somaliens méritent au plus vite. J'encourage donc les futures présidences à suivre l'exemple donné par la présidence égyptienne et à organiser plus de visites dans des pays figurant à notre programme de travail.

Si la Somalie montre ce que nous avons réussi ce mois, malheureusement, la Syrie illustre le contraire. Suite au débat vigoureux sur les professionnels de santé en période de conflit armé (S/PV.7685), il était pertinent que le Conseil se réunisse pour discuter

de la détérioration de la situation à Alep. Nous avons ainsi contribué à ce que des pressions publiques soient exercées, conduisant par la suite à un nouvel engagement à respecter la cessation des hostilités. Cependant, même cette mesure simple a été bien trop difficile à obtenir. Alors même qu'Alep brûlait, il a fallu trop de temps au Conseil pour accepter d'organiser une simple réunion.

Les mesures prises en dehors de cette salle – notamment le retrait de médicaments des convois, l'arrêt des évacuations médicales d'urgence des zones assiégées ou le refus de permettre à ceux qui en ont le plus besoin d'avoir accès à une aide de base – sont plus éloquentes que les paroles qui y sont prononcées. Il s'agit des actes commis par le régime syrien et ils sont assourdissants, comparés aux mots du Conseil de sécurité. Notre réaction ne doit donc pas se borner à une nouvelle demande de séance. Il ne peut s'agir de rajouter encore des paroles aux paroles. C'est pourquoi nous appuyons pleinement l'appel du Groupe international de soutien pour la Syrie, qui propose d'effectuer des largages sur les zones assiégées si l'accès n'était pas autorisé par voie terrestre d'ici à demain. Cette échéance approche à grands pas. Si le régime continuait d'empêcher l'aide de parvenir à ceux qui en ont besoin, nous devrions nous atteler à traduire en actes la promesse du Groupe de soutien.

Mon dernier point concerne notre travail autour de la désignation du prochain Secrétaire général. Je tiens à rendre hommage, Monsieur le Président, à votre initiative d'engager des discussions officieuses sur la manière dont le Conseil conduira ce processus de sélection crucial. Les auditions organisées par l'Assemblée générale ont placé la barre haut, et nous devons être à la hauteur. Les attentes sont immenses, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de cet édifice. C'est pourquoi je veux espérer que le processus au Conseil fera fond sur l'excellent travail effectué par l'Assemblée à l'occasion des auditions du mois dernier et, sans nul doute, du mois prochain. Ce faisant, je crois que nous pourrons ainsi mettre à profit les mesures prises ce mois afin que le Conseil soit plus ouvert et plus réactif. Il ne s'est agi en l'occurrence ni de votes, ni de négociations ni de discussions, mais de montrer que nous menions notre travail à son terme. Je compte voir nos efforts en ce sens se poursuivre sous la présidence française comme sous les présidences à venir.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que toute la délégation égyptienne, d'avoir créé les conditions propices à un travail efficace et efficient du Conseil au cours du mois de mai. Le grand professionnalisme de votre équipe a caractérisé l'ensemble du travail de la présidence égyptienne, et mérite tous les éloges.

La délégation ukrainienne se félicite, tout d'abord, du retour des séances de synthèse à la fin du mois. À notre avis, il s'agit d'un important outil de la panoplie du Conseil s'agissant de garantir la transparence de ses travaux, ce qu'apprécient tant les Membres de l'ONU que la société civile. Mai n'a pas été un mois facile, émaillé, comme il l'a été, de débats difficiles, de négociations et d'évènements importants qui ont nécessité une attention urgente du Conseil. C'est un mois marqué par un certain nombre de décisions historiques, dont la levée des sanctions imposées au Libéria et la clôture du Comité des sanctions connexe, ce qui m'a valu de perdre mon poste de Président de ce Comité, ce dont j'ai été, en l'occurrence, très heureux. Ce mois, les membres du Conseil ont fait preuve dès le tout premier jour de leur capacité de trouver des accords et des solutions à des problèmes sur lesquels les avis diffèrent considérablement et parfois s'opposent. Cela ne veut pas dire que nous avons trouvé une formule magique pour aplanir nos divergences, mais que nous avons montré que lorsque la volonté politique existe, le Conseil a de grandes chances d'aboutir à un résultat.

Il y a exactement quatre semaines de cela, le Conseil a adopté la résolution 2286 (2016) sur la protection du personnel médical et humanitaire dans les conflits armés. Le fait que 85 États Membres de l'ONU ont parrainé la résolution a souligné de façon éclatante que ce sujet nécessitait une attention urgente de la part de la communauté internationale. Cela n'est nulle part plus visible qu'en Syrie, où les installations médicales et les travailleurs de la santé ont été visés de façon répétée et systématique. Au cours du mois écoulé, la question syrienne a figuré en permanence à l'ordre du jour du Conseil. De notre point de vue, ce maintien est à n'en point douter le signe que la situation dans ce pays n'évolue pas dans la bonne direction. Il tarde à la communauté internationale de recevoir des informations indiquant l'acheminement réussi de l'aide humanitaire à telle ou telle ville ou village, et il semble pour l'instant que ce soit le mieux que nous puissions espérer. Quel triste état de choses – surtout quand on nous rappelle qu'il s'agit d'un conflit qui, selon diverses estimations, a peut-être déjà coûté la vie à quelque 500 000 personnes.

Lors de la séance de synthèse de février (voir S/PV.7633), ma délégation a évoqué l'apparition

d’une lueur d’espoir pour le peuple syrien. Trois mois plus tard, nous pouvons dire que cette lueur est à peu près éteinte; le bombardement d’Edleb la nuit dernière en est une preuve macabre. Il ne s’agit pas en cette occasion de pointer quiconque du doigt, mais ce que je voudrais souligner, c’est la question de la reddition de comptes. La reddition de comptes est la question de référence de la résolution 2286 (2016), et il serait bien difficile de trouver quelqu’un qui soit généralement opposé à ce que les auteurs de violations du droit international humanitaire aient à en répondre. Si nous sommes pleinement conscients des sensibilités politiques entourant l’ensemble du processus de négociation politique syrien, nous n’en restons pas moins convaincus que si, pour l’instant, on n’est pas près d’établir ces responsabilités par les voies juridiques appropriées, la transparence est le moins que nous puissions garantir. À cet égard, c’est une impression d’ensemble très mitigée qui ressort de la séance d’information de vendredi dernier sur la situation humanitaire en Syrie (S/PV.7701). Le Conseil ferait bien de modifier sa méthode d’examen du conflit en cours en Syrie.

Je faillirais à mon devoir si je manquais de féliciter la présidence égyptienne d’avoir montré la voie en organisant des débats publics sur les thèmes de la lutte contre la rhétorique et les idéologies terroristes (S/PV.7690) et de la coopération entre l’Organisation des Nations Unies et l’Union africaine (voir S/PV.7694), ainsi que d’avoir conduit une mission du Conseil en Somalie. Dans l’ensemble, l’Ukraine se félicite de la forte tonalité régionale, conforme au Chapitre VIII, donnée par la délégation égyptienne à sa présidence. Outre la réunion avec le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine, cela concerne également la première réunion consultative conjointe jamais organisée avec la Ligue des États arabes.

L’Ukraine, qui met l’intégration européenne au cœur de sa politique étrangère et intérieure, a également grandement apprécié l’utile échange officieux organisé entre le Conseil et le Comité politique et de sécurité de l’Union européenne. À cet égard, nous attendons également avec intérêt l’exposé que doit présenter l’Union européenne le mois prochain. Étant donné que ces questions importantes ont déjà été éloquemment abordées par d’autres orateurs, je ne vais pas m’y attarder, pas plus, d’ailleurs, que je ne m’étendrai sur le déplacement effectué la semaine dernière en République centrafricaine en tant que Président du Comité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine, sur laquelle je compte faire rapport plus tard au Conseil.

Conformément à votre idée, Monsieur le Président, de nous demander d’axer nos déclarations sur des sujets clefs, je voudrais évoquer la nomination du prochain Secrétaire Général. Il y a eu ce mois plusieurs discussions sur ce point entre les membres du Conseil à différents niveaux. Nous pensons que ces délibérations ont été très utiles, quoique peut-être un peu lentes s’agissant de décider des prochaines étapes au niveau du Conseil. Compte tenu de l’importance de la question, du grand nombre de candidats et des contraintes de temps, omniprésentes, la délégation ukrainienne tient à souligner que nous sommes fermement favorables à la tenue rapide des séances du Conseil organisées avec les candidats – à condition que ceux-ci soient intéressés – ainsi qu’à l’organisation sans délais des premières séries de votes indicatifs. À notre avis, tout report par le Conseil de sa décision reviendrait à s’imposer pas la suite des contraintes de temps qu’il vaut mieux éviter.

En conclusion, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe, d’avoir mené à bien les travaux de votre présidence, et assurer la présidence française de notre plein appui.

M. Shen Bo (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine voudrait remercier la présidence égyptienne d’avoir conduit efficacement et sans heurts les travaux du Conseil tout au long du mois de mai. Nous vous en félicitons, Monsieur l’Ambassadeur Aboulatta, ainsi que votre équipe, et nous souhaitons plein succès à la présidence française, qui prend le relais durant le mois de juin.

Les questions africaines ont été au centre des travaux du Conseil durant ce mois. Une mission du Conseil de sécurité s’est rendue en Somalie, au Kenya et en Égypte, illustrant la ferme détermination du Conseil de trouver une solution politique à la question somalienne et de promouvoir la paix et la stabilité sur le continent africain. La Chine apprécie la tenue, à l’initiative de l’Égypte, d’un débat public sur la question de la coopération entre l’Organisation des Nations Unies et l’Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité (voir S/PV.7694), ainsi que l’adoption de la déclaration présidentielle (S/PRST/2016/8) à laquelle elle a donné lieu. Cette séance a permis le passage en revue des expériences réussies de la dernière décennie en matière de coopération entre les deux parties, ainsi qu’un renforcment du consensus international sur

la question et une consolidation de l'appui apporté à la cause de la paix et de la sécurité en Afrique. La Chine se félicite de la feuille de route visant la mise en oeuvre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité pour 2016-2020, et elle espère que l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine renforceront leur coopération en matière de paix et de sécurité.

Nous appuyons le principe consistant à trouver des solutions africaines aux problèmes africains ainsi que les efforts déployés par l'Union africaine pour régler les différends par des moyens pacifiques comme le dialogue, la négociation, les bons offices et la médiation.

La communauté internationale doit fournir un plus large appui au renforcement des capacités et du mécanisme de sécurité collective de l'Union africaine et contribuer à la réalisation d'une paix, d'une prospérité et d'un développement durables en Afrique dès que possible.

Le terrorisme est une menace commune à la sécurité de l'humanité. La lutte contre le terrorisme est un domaine d'action constant du Conseil de sécurité. La Chine se félicite qu'au cours de ce mois, à l'initiative de l'Égypte, le Conseil a tenu un débat public sur la lutte contre le terrorisme (voir S/PV.7690) durant lequel a été soulignée l'importance que revêtent la coordination et la coopération de la communauté internationale en matière de lutte contre le terrorisme, pour créer des synergies internationales. La communauté internationale doit faire front et s'unir pour contrer le terrorisme, et il faut que l'ONU et le Conseil de sécurité jouent pleinement leur rôle central de coordination. Dans la lutte contre le terrorisme, nous devons respecter les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et adhérer à des critères précis. Cette lutte ne doit être liée à aucune ethnie ou religion en particulier.

L'accent doit être mis sur l'arrêt des déplacements transfrontières de terroristes et l'assèchement de leurs sources de financement et d'approvisionnement en armes. Il faut également lutter efficacement contre les activités terroristes menées via Internet et les médias sociaux.

S'agissant du Moyen-Orient, le conflit entre la Palestine et Israël se poursuit, et les négociations de paix restent dans l'impasse. La Chine est profondément préoccupée par cette situation. La question de Palestine, qui est fondamentale et a une incidence directe sur la paix au Moyen-Orient, ne doit pas être ignorée, et certainement pas oubliée. La préservation des droits nationaux légitimes du peuple palestinien relève de la responsabilité commune de la communauté internationale. Il importe d'accentuer les efforts en vue de faire avancer le processus de paix, sur le front politique, et de promouvoir la reconstruction. L'essentiel pour sortir de l'impasse est de relancer le processus de paix.

La Chine salue les efforts déployés par la communauté internationale sous la forme de bons offices et accueille avec satisfaction les nouvelles approches proposées à cet égard. Le Groupe international de soutien va se réunir au niveau des ministres des affaires étrangères le 3 juin à Paris. La Chine espère que cela permettra de revitaliser les efforts que nous déployons afin de trouver une solution. Le Ministre chinois des affaires étrangères, Wang Yi, sera à la tête de la délégation chinoise à cette réunion et collaborera avec le reste de la communauté internationale pour faciliter le processus de paix au Moyen-Orient et contribuer à la recherche d'une solution à la question de Palestine et d'Israël à bref délai.

M. Taula (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Nous vous félicitons, Monsieur le Président, ainsi que votre mission, de l'efficacité et du professionnalisme avec lesquels vous avez dirigé les travaux du Conseil en mai. Nous vous remercions également du document de réflexion que vous avez préparé pour la présente séance.

Nous avons été très heureux de participer à la mission au Kenya, en Somalie et en Égypte. En Somalie en particulier, comme l'ont souligné d'autres orateurs, nous avons observé des bénéfices immédiats résultant de la communication directe entre le Conseil et le Président, les dirigeants régionaux et les autres parties prenantes en cette période critique de finalisation des arrangements électoraux. Nous nous félicitons de l'adoption d'un décret, trois jours après la visite, dans lequel le Président décrit le processus électoral, et nous exhortons tous les Somaliens à travailler dans le cadre de ces paramètres à mettre en place un gouvernement représentatif en Somalie.

Nous estimons que ces missions du Conseil jouent un rôle extrêmement important dans la promotion des objectifs de paix et de sécurité. Elles peuvent également aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités en matière de prévention des conflits.

C'est la raison pour laquelle la Nouvelle-Zélande appuie fermement ces visites depuis le début de son mandat, notamment en Guinée-Bissau, où la

collaboration entre le Conseil et les parties régionales et internationales demeure essentielle, et au Burundi, où nous aurions souhaité que le Conseil se rende plus tôt, au moment où nous estimons qu'une diplomatie discrète aurait davantage influé sur la situation.

Les missions de visite nécessitent du temps et de l'argent, qui est notamment prélevé sur les budgets des missions des Nations Unies, et nous devons donc en faire un usage judicieux. Nous devons faire preuve de souplesse s'agissant du calendrier et de la configuration. Dans certains cas, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que les 15 membres du Conseil se déplacent pour transmettre les vues de cet organe, en particulier en ce qui concerne la prévention des conflits. Nous pensons que la visite effectuée par le Conseil au Timor-Leste en 2012 offre un exemple concluant de mini-mission. Cette mission était dirigée par l'Afrique du Sud; six membres, tous élus, y ont participé.

Nous allons devoir relever d'importants défis en matière de prévention des conflits au cours de l'année à venir, notamment dans la région des Grands Lacs, et nous devons faire preuve de souplesse dans la manière dont nous utilisons les moyens du Conseil pour aborder ces problèmes.

Nous nous félicitons vivement que le Conseil ait accueilli l'Union africaine à l'occasion de la réunion consultative conjointe annuelle tenue la semaine dernière. Cette réunion était symbolique puisqu'elle s'est tenue à l'occasion du dixième anniversaire, et l'approfondissement des échanges entre les deux Conseils est une question encore plus importante à nos yeux. Nous estimons que les délibérations tenues à Addis-Abeba cette année même au retour de Bujumbura ont constitué un échange informel très utile, qui a permis de renforcer l'entente entre les deux Conseils. Elles ont porté sur des questions d'actualité, et les délégations étaient disposées à aborder les questions de fond.

Comme nous en avons discuté la semaine dernière, nous estimons que des échanges plus réguliers, notamment des téléconférences entre les présidences des deux Conseils, seraient un moyen utile et économique de maintenir ces liens et, plus important encore, d'appuyer une analyse commune des conflits et des mesures à prendre pour y mettre fin. Il y a aussi d'autres moyens qui nous permettraient de collaborer plus efficacement, notamment les visites conjointes, et nous souhaiterions approfondir le débat sur ces questions.

Le présent mois a commencé sur une note très encourageante, avec l'adoption de la résolution 2286 (2016), comme l'ont souligné d'autres orateurs. La résolution condamne les attaques visant des installations et du personnel médicaux. Elle rappelle les dispositions clefs du droit international humanitaire et les principes de distinction et de précaution, ainsi que l'interdiction des attaques aveugles. D'autre part, fait important, elle prie le Secrétaire général d'informer tous les ans le Conseil sur la mise en œuvre de ses dispositions.

Nous souhaitons nous pencher brièvement sur certaines des méthodes de travail qui ont conduit à l'adoption de la résolution, auxquelles l'Espagne a également fait référence. La Nouvelle-Zélande se félicite d'avoir joué un rôle important, en collaboration avec ses partenaires du Conseil, dans l'élaboration du projet de résolution, qui a reçu l'appui des 15 membres et dont 85 États Membres se sont portés coauteurs.

Des acteurs clefs, notamment le Comité international de la Croix-Rouge et Médecins sans frontières, ont participé étroitement, au même titre que d'autres acteurs qui ne siègent pas au Conseil. Nous estimons que la rédaction de ce projet de résolution, qui s'est déroulée sur plusieurs mois, est un modèle concluant de délibérations sans exclusive et d'une décision réfléchie. La Nouvelle-Zélande souhaite que le Conseil suive plus souvent cette approche afin d'améliorer ses résultats.

Enfin, en ce qui concerne les méthodes de travail, je souhaite aborder la question des délibérations en cours concernant le processus de nomination des présidents des organes subsidiaires. Ces questions nous intéressent fortement, car elles influent sur la manière dont le Conseil travaille et ont des implications pour les États Membres de l'ONU et tous les États qui deviendront membres élus du Conseil. Ce sont les membres élus qui président les organes subsidiaires du Conseil, notamment les comités de sanctions. Le processus de nomination de ces présidents est notoirement opaque, et nous estimons que cela doit changer.

L'élection des nouveaux membres du Conseil de sécurité aura lieu le mois prochain, et ce moment précoce nous donne davantage de temps pour déterminer quels membres sont les mieux qualifiés pour présider chacun des organes subsidiaires. Plus important encore, cela donne davantage de temps pour consulter les nouveaux membres.

En conséquence, la Nouvelle-Zélande recommande que tous les membres du Conseil participent à ce processus, et non pas simplement les membres permanents, et elle estime que les présidents successifs du Conseil de sécurité sont les mieux placés pour diriger le processus de nomination des présidents après l'élection des nouveaux membres.

Globalement, la Nouvelle-Zélande souhaite que la prise de décisions soit plus ouverte, que la microgestion soit moins présente et que le contrôle ne soit pas uniquement entre les mains d'un petit nombre de pays, et elle estime qu'il faut mieux préparer les nouveaux présidents à leur rôle. Compte tenu de l'importance de ces questions, et des délibérations sur les méthodes de travail en général, nous estimons qu'il serait utile d'organiser des séances d'information régulières à l'intention des États Membres intéressés par les travaux du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, comme il me semble que cela a été mentionné dans la déclaration présidentielle adoptée après le débat public organisé à la fin de l'année passée.

Pour terminer, je tiens à souligner que nous bénéficions tous d'une transparence accrue et du renforcement de la collaboration avec tous les États Membres de l'ONU.

Mme Adnin (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, et à féliciter votre équipe, pour l'excellente organisation et la bonne conduite des travaux du Conseil durant le présent mois. Sur la base de cette simple constatation, je dois dire que la présidence égyptienne a été une remarquable réussite. Je tiens également à vous remercier d'avoir organisé cette séance récapitulative sur la mise en œuvre des dispositions de la note parue sous la cote S/2010/507. Ce format particulier offre aux membres du Conseil, en particulier à ses membres élus, la possibilité de faire consigner leurs vues concernant les travaux et l'organisation du Conseil, ainsi que leur évaluation de ceux-ci, ce qui n'est pas possible sous d'autres formats. Nous demeurons convaincus que les membres du Conseil doivent rechercher ensemble un équilibre entre l'interactivité, qui est le propre des séances d'information informelles, autrement dit le format Tolède, et la nécessité de produire des documents officiels, ce à quoi sert le format de la présente séance. Conformément à la note de cadrage, je compte mettre l'accent sur quelques-unes des cinq questions qui ont été proposées.

À cet égard, je voudrais tout d'abord évoquer les travaux récents du Conseil concernant la Syrie, en particulier le volet humanitaire. Nous tenons à souligner que c'est au Gouvernement syrien que revient l'obligation de garantir la sûreté, la sécurité et le bien-être de ses citoyens. Le Gouvernement doit également garantir et faciliter l'accès humanitaire aux zones assiégées et difficiles d'accès, en particulier les zones qui sont sous son contrôle. En conséquence, à l'instar des autres membres du Conseil, c'est avec consternation que nous notons qu'en dépit de tous nos efforts conjoints, l'accès humanitaire, en particulier aux zones assiégées et difficiles d'accès, demeure lamentablement limité. Les retards bureaucratiques, les diverses entraves ou l'obstruction délibérée de la part du Gouvernement syrien et d'autres parties au conflit en ce qui concerne huit convois sont déplorables et inacceptables. Cela est frustrant, car il peut s'agir d'une question de vie ou de mort pour les personnes qui se trouvent dans les zones assiégées. On ne peut pas les abandonner à leur sort. Même si le communiqué du 17 mai du Groupe international de soutien pour la Syrie (GISS) prévoit le recours aux ponts et aux largages aériens à partir de demain si la situation ne s'améliore pas en ce qui concerne l'accès humanitaire, il faut souligner que cela ne devrait pas se substituer à l'accès terrestre. À cet égard, nous demandons à tous les membres du GISS, notamment ceux qui ont une influence sur les parties syriennes, à continuer à faire pression en faveur de l'accès terrestre.

Il est opportun que le dixième anniversaire des consultations informelles du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ait également été marqué par l'organisation d'un débat public le 24 mai (voir S/PV.7694), sur l'avenir des relations entre l'ONU et l'Union africaine et de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Les récents examens du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, des opérations de paix et de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité ont donné un nouvel élan à la redynamisation et au renforcement des relations entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. La Malaisie réitère son appui à la déclaration présidentielle S/PRST/2016/8, qui, à notre avis, sert de cadre et ouvre la voie à la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à l'avenir.

Étant donné qu'il est dans notre intérêt commun de mener des discussions de fond susceptibles de

conduire à des résultats plus concrets, la Malaisie estime que le Conseil et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine doivent améliorer leurs méthodes de travail s'agissant de l'organisation des consultations informelles. Plus précisément, nous sommes d'avis que certaines propositions lancées durant les consultations de mai, y compris celles relatives à l'ordre du jour des consultations conjointes, qui ont mis l'accent sur l'évaluation de la mise en œuvre du communiqué conjoint du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, seraient utiles pour assurer la continuité et la coordination. En outre, en nous inspirant de la manière dont les consultations informelles entre le Conseil et la Commission de l'Union européenne sont menées, nous sommes d'avis que la pratique consistant à ce que chaque partie propose un certain nombre de questions qu'elle souhaite aborder permettrait d'éviter des querelles de procédure improductives et de consacrer plus de temps à des échanges de fond.

S'agissant des questions liées aux méthodes de travail, ma délégation voudrait réitérer ses remerciements à l'Ambassadeur Motohide Yoshikawa, qui va nous quitter bientôt, et à la délégation japonaise pour le travail remarquable qu'ils ont accompli à la tête du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure. Nous appuyons pleinement le plan de travail proposé par le Groupe de travail informel pour 2016 et nous nous félicitons de l'avancement des consultations sur le premier point du plan de travail relatif aux dispositions transitoires pour les membres du Conseil entrants ou nouvellement élus. Étant donné que dans quelques semaines, l'Assemblée générale va élire cinq membres non permanents du Conseil pour la période 2017-2018, la proposition de faire participer les nouveaux membres aux travaux du Conseil le plus tôt possible est la bienvenue. Dans le même temps, nous estimons que le processus de nomination de nouveaux présidents des organes subsidiaires doit également démarrer plus tôt. À cet égard, nous appuyons la proposition tendant à ce que les nouveaux membres soient pleinement consultés et à ce que la présidence du Conseil de sécurité joue un rôle beaucoup plus important dans ce processus. Idéalement, la présidence devrait diriger ce processus, ce qui permettrait d'améliorer la transparence et l'ouverture des travaux du Conseil.

Monsieur le Président, pour terminer, je voudrais vous féliciter une fois de plus, ainsi que votre équipe, pour l'excellent travail accompli. La présidence égyptienne a été menée d'une manière très efficace et professionnelle, et nous nous en félicitons. Je tiens à assurer de nouveau l'Ambassadeur Delattre et la délégation française de la coopération et de l'appui sans faille de ma délégation durant leur présidence et leur souhaiter plein succès. Nous sommes convaincus que la France saura guider efficacement le Conseil tout au long de ce mois de juin qui, selon toute apparence, sera particulièrement chargé.

M. Seck (Sénégal) : Monsieur le Président, au nom de l'ensemble de la délégation sénégalaise, je commencerais par vous féliciter chaleureusement, ainsi que votre équipe, pour le professionnalisme et l'efficacité avec lesquels vous avez conduit les travaux du Conseil durant le mois de mai.

La présidence égyptienne aura été assurément riche et productive, rythmée qu'elle a été, par des moments, aussi bien que de réflexion stratégique que d'action pratique de la part du Conseil de sécurité. Moments de réflexion, pour avoir été témoin de débats thématiques sur comment déconstruire l'idéologie et la rhétorique terroristes(voir S/PV.7690), sur la coopération en matière de paix et de sécurité avec l'Union africaine(voir S/PV.7694), ainsi que sur les défis en matière de sécurité dans la région du Sahel(voir S/PV.7699). Moments d'action aussi, pour avoir vu le Conseil de sécurité, à votre initiative, se déplacer en Afrique de l'Est, notamment à Nairobi, à Mogadiscio et au Caire; mais aussi pour avoir adopté pas moins de cinq résolutions, dont quatre concernent des questions africaines.

Monsieur le Président, je voudrais aussi vous remercier pour la note de cadrage et le choix des questions proposées pour guider nos échanges ce matin, à savoir la Syrie, la Somalie, la lutte contre le terrorisme, la coopération entre les Nations Unies et l'Union africaine, ainsi que la protection des personnels de santé dans les conflits armés. En outre, les éléments de presse que vous avez livrés vendredi dernier sur la situation en Guinée-Bissau, ajoutés à la résolution 2290 (2016) que nous venons d'adopter ce matin, confirment l'importance primordiale que votre présidence a accordée aux questions africaines.

La dixième session des consultations annuelles entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine aura été l'un des temps forts de notre organe durant ce mois de mai. Première du genre, depuis la parution du rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (S/2015/446) et celui du Secrétaire général sur la mise en œuvre des recommandations qui en ont découlé (S/2015/682), sans oublier le rapport sur le dispositif de

la Commission de consolidation de la paix (S/2015/490), cette session aura permis de renouveler l'engagement des deux organes à poursuivre leurs concertations, qui suscitent tant d'espoir.

Ainsi, de l'examen de la situation en Somalie et au Burundi aux échanges sur la nécessité d'adapter les stratégies et les moyens au contexte changeant, les consultations et le dialogue informels ont permis de réfléchir sur la redéfinition des priorités et la prévention des conflits dans le cadre de la coopération entre les deux organes. Il en est ressorti notamment l'importance d'orienter cette coopération, et par conséquent ces consultations annuelles, vers une approche plus pragmatique, fondée sur des actions à entreprendre, face à des défis spécifiques.

Il importe en effet de dégager un ordre de priorités, assorti d'un échéancier, avec des objectifs réalisables par les deux organes, aussi bien dans le domaine stratégique qu'opérationnel. Cela devrait nous amener, selon qu'il conviendra, à mettre en corrélation la coopération régionale avec le dialogue triangulaire, qui réunit le Conseil de sécurité, le Secrétariat et le pays fournisseurs de contingents et cela, pour donner plus de cohérence et d'efficacité à l'action de notre organe. Compte tenu du nombre élevé et de la complexité des questions inscrites à l'ordre du jour des deux organes, la question se pose de revoir le format des consultations pour les étendre sur deux jours ou bien pour les tenir en deux sessions par an.

Une autre question devant retenir notre attention demeure celle du personnel de santé dans les conflits armés, au sujet de laquelle le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2286 (2016), rappelant, entre autres, la résolution 69/132 de l'Assemblée générale sur la santé mondiale et la politique étrangère que mon pays a eu l'honneur de soumettre devant l'Assemblée en décembre 2015. Cette résolution demande instamment aux parties à un conflit de prendre les mesures nécessaires à la prévention et à la répression des exactions contre le personnel et les infrastructures de santé. Elle engage également les États à assurer la reddition de comptes pour les auteurs de tels actes, car personne ne doit tirer sur l'ambulance.

Toutefois, ma délégation appréhende la problématique de la santé dans les conflits armés au-delà de la protection et de l'acheminement de l'assistance humanitaire médicale. Au regard des effets pernicieux que la récente épidémie à virus Ebola a eus sur les processus de consolidation de la paix dans les pays touchés, il est urgent d'entrevoir le maintien de la paix à l'aune des défis émergents qui sapent l'action du Conseil dans la recherche d'une paix durable. Nous osons espérer que le rapport du Secrétaire général, qui a été sollicité par le biais de cette résolution, sera l'occasion de lancer une réflexion profonde sur la problématique de la santé dans les conflits armés.

Le rôle du Conseil de sécurité dans la nouvelle procédure d'élection du prochain Secrétaire général, que la délégation égyptienne a permis de clarifier, est à saluer, avec la conviction que les présidences à venir vont organiser efficacement et effectivement la séance de vote indicatif, ainsi qu'un dialogue interactif avec tout candidat qui en exprimera le souhait.

Je voudrais, pour conclure, Monsieur le Président, vous renouveler les félicitations de la délégation sénégalaise pour votre leadership au cours de ce mois et assurer de notre soutien l'Ambassadeur François Delattre et toute son équipe, à qui nous exprimons nos vœux de succès alors qu'il s'apprête à assumer la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin, fort chargé.

Le Président (*parle en arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Égypte.

D'emblée, je tiens à remercier tous les membres des paroles aimables qu'ils ont adressées à la présidence égyptienne du Conseil pour le mois de mai et à leur dire notre profonde gratitude pour l'appui qu'ils nous ont fourni durant cette période.

Le mois de mai a été un mois chargé au cours duquel le Conseil a examiné des questions extrêmement importantes, qui ont une incidence directe sur la paix et la sécurité internationales. Le principal objectif de cette séance récapitulative est de tirer des enseignements de la façon dont nous avons géré les dossiers ayant une influence sur la paix et la sécurité internationales. Nous devons tirer les enseignements de nos méthodes de travail au cours de ce mois et évaluer l'efficacité des activités du Conseil du point de vue de la transparence, de la portée et de l'objectivité. À cet égard, la présidence égyptienne a distribué une note de cadrage officieuse dans laquelle nous avons proposé de nous arrêter sur un nombre limité de questions au cours de cette séance et de les examiner sous l'angle de la procédure et du fond. Le but de cet exercice est d'affirmer l'importance de la relation entre ces deux aspects afin d'améliorer l'efficacité des travaux du Conseil. En conséquence, je vais me concentrer sur les points suivants.

Premièrement, l'adoption à l'unanimité de la résolution 2286 (2016), consacrée aux soins de santé en période de conflit armé, est un indicateur du rôle important et constructif que les membres élus du Conseil peuvent jouer. Cette initiative, lancée par cinq membres élus du Conseil, à savoir le Japon, l'Espagne, la Nouvelle-Zélande, l'Uruguay et l'Égypte, porte sur les attaques de plus en plus nombreuses contre les installations de santé et le personnel médical dans les situations de conflit. Le large appui apporté à cette résolution, dont 85 États Membres se sont portés coauteurs, illustre la capacité du Conseil de se surpasser pour s'attaquer aux nouveaux défis qui menacent la paix et la sécurité internationales. Cela montre également tout l'appui que le Conseil est capable de mobiliser pour les résolutions pertinentes qui sont jugées légitimes par la communauté internationale et recueillent son adhésion, ce qui renforce en retour la crédibilité du Conseil et souligne sa détermination à poursuivre les responsables de telles attaques.

Je voudrais également appeler l'attention sur la manière inédite dont nous avons mené cette initiative. C'était la première fois que cinq membres du Conseil élaboraient ensemble un projet de résolution, de façon mesurée, ouverte, transparente et inclusive, en consultation avec tous les membres du Conseil, toutes les parties intéressées et tous les acteurs qui ne sont pas membres du Conseil, dans le but d'en enrichir le contenu et de parvenir à l'unanimité. Cela contraste avec la pratique usuelle consistant à ce qu'un membre présente un projet de résolution sans qu'il y ait suffisamment de temps pour tenir des consultations.

Deuxièmement, le débat public au niveau ministériel sur le thème « Contrer la rhétorique et les idéologies terroristes » (voir S/PV.7690) a confirmé l'importance d'élargir notre approche en matière de lutte contre le terrorisme. Il n'est plus suffisant ni efficace que les efforts internationaux se concentrent sur les aspects de sécurité seulement, vu que ce phénomène a gagné du terrain dans toutes les sociétés, quel que soit leur niveau de développement. La participation de représentants de Al Azhar Islamic Research Academy et de Microsoft montre combien il importe que le Conseil soit à l'écoute du point de vue des acteurs et protagonistes qui sont en première ligne de la lutte contre les discours des terroristes. En outre, la participation de plus de 70 intervenants au débat public illustre la très grande importance que la communauté internationale accorde à cette question, qui la préoccupe au plus haut point.

Le résumé figurant dans la déclaration du Président (voir S/PRST/2016/6), qui constitue le résultat issu du débat public, demande au Comité contre le terrorisme de présenter au Conseil de sécurité d'ici au 30 avril 2017 une proposition de cadre international global pour contrer la rhétorique extrémiste. Cela confirme que le Conseil prend cette question très au sérieux et atteste de sa volonté politique de faire fond, de manière concrète, sur le large intérêt que suscite le sujet. C'est aussi un défi lancé aux États Membres pour qu'ils travaillent de manière unie et démontrent leur engagement à mener à bien cette tâche. À cet égard, nous invitons le Comité contre le terrorisme, que l'Égypte a l'honneur de présider, à s'atteler immédiatement à la tâche qui lui a été confiée et à consulter étroitement les États, les organisations et les parties concernées afin que le Conseil de sécurité puisse examiner le cadre dans tous ses aspects, une fois que le Comité l'aura élaboré. Cela permettra de renforcer la crédibilité du Conseil et de ses résolutions et de témoigner du consensus international sur cette question.

Troisièmement, ce mois-ci, de nombreuses séances d'information et consultations ont été organisées sur la situation en Syrie, notamment la séance d'information du 4 mai (voir S/PV.7687), qui se distingue par le fait que le Conseil n'est pas parvenu à s'entendre en dépit d'une résolution sur la situation en Syrie adoptée précédemment. Les interventions des États Membres, auxquelles a pris part la délégation syrienne, ont révélé les points de convergence et de divergence des uns et des autres vis-à-vis des violations de l'accord de cessation des hostilités commises par les parties syriennes ou régionales. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un mode d'action idéal du Conseil, cela permet de renforcer la clarté et le réalisme de la caractérisation du défi auquel se heurte le Conseil dans la crise syrienne et de son ampleur. En dépit ou, peut-être, en raison de cela, le Conseil a été en mesure de publier deux déclarations à la presse dans lesquelles il a réaffirmé sa dénonciation et sa condamnation de la pratique consistant à prendre pour cible des civils et des structures civiles et son soutien à la cessation de toutes les hostilités, ainsi que la nécessité d'assurer l'accès à l'aide humanitaire indispensable. Le Conseil a également réaffirmé sa condamnation des activités des organisations terroristes.

Les grands principes qui nous rassemblent, conformément au droit international, au droit international humanitaire et dans le respect des résolutions du Conseil, sans sélectivité, sont suffisants pour nous permettre de trouver un consensus au Conseil

sur les grandes lignes de notre action pour régler la crise en Syrie et mettre fin aux souffrances du peuple syrien. À cet égard, je voudrais réaffirmer le soutien de l'Égypte au travail qu'accomplit le Groupe international de soutien pour la Syrie et engager le Groupe à mettre tout son poids derrière la coordination importante et nécessaire entre les États-Unis et la Fédération de Russie qui le coprésident.

Quatrièmement, le moment choisi pour le voyage du Conseil en Somalie, au Kenya et en Égypte, au cours de ce mois, a mis en évidence l'importance du choix des dates de programmation des déplacements du Conseil sur le terrain. Ce voyage a coïncidé, en effet, avec les tensions que suscitait le gel du processus d'adoption au Parlement somalien du système électoral du pays pour 2016, ce qui a permis au Conseil d'envoyer un message clair et net à toutes les parties somaliennes, sur la nécessité de faire fond sur tout le travail réalisé depuis 2012 et le fait que le Conseil n'était pas disposé à tolérer tout ce qui reviendrait à perturber le processus politique. Dans les jours qui ont suivi le déplacement du Conseil à Mogadiscio, on a pu voir le Président somalien exercer ses pouvoirs exécutifs pour obtenir l'adoption du système électoral, ce qui a ouvert la voie à l'adoption des dispositions nécessaires à l'achèvement dans les temps du processus électoral.

Dans le même contexte, le calendrier de déplacement du Conseil et de sa rencontre avec le Président du Kenya, Uhuru Kenyatta, qui coïncidait avec les événements politiques et de sécurité en Somalie, ainsi que la crise humanitaire qui sévit dans la Corne de l'Afrique, a représenté une bonne occasion d'entendre les points de vue d'un acteur important de la Corne de l'Afrique sur les obstacles auxquels se heurtent les efforts régionaux de maintien de la paix et de la sécurité en Somalie, et les moyens de renforcer la coopération entre le Conseil de sécurité et les acteurs régionaux pour faire face aux crises dans ces domaines.

Soucieux de sonder les points de vue des acteurs régionaux, tant en ce qui concerne le cas de la Somalie que sur un plan général, le Conseil a conclu son déplacement sur une rencontre avec les Représentants permanents de la Ligue des États arabes au Caire. Il s'agissait de la première réunion consultative avec la Ligue des États arabes, au cours de laquelle nous avons pris part à un franc dialogue sur la situation en Libye et sur les défis que doit relever la région, y compris le terrorisme. Nous avons également discuté des moyens de soutenir le processus politique en Somalie et le processus de paix au Moyen-Orient et entendu, notamment, le point de vue de la Ligue à propos de l'initiative française et du consensus existant sur un certain nombre de principes de base concernant la reprise de négociations directes entre les parties israélienne et palestinienne.

Cinquièmement, les réunions conjointes entre les membres du Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont été l'occasion de procéder à un examen stratégique de l'état d'avancement de notre partenariat pour le dixième anniversaire des premières consultations de ce type. La richesse des discussions tenues au cours de ces réunions traduit sans doute la volonté commune des deux parties de développer leur coopération dans le sens d'un partenariat approfondi et plus efficace, ainsi que les avantages que comportent les réunions officieuses entre les deux parties et la possibilité de les tenir à intervalles constants, lorsque la situation s'y prête, afin de permettre un dialogue régulier entre les deux parties et une meilleure appréhension commune des défis que doit relever le continent dans le domaine de la paix et de la sécurité. Ces réunions ont permis également de soulever d'importantes questions sur la façon de tirer le meilleur parti de la réunion consultative annuelle pour coordonner les efforts et les positions des deux parties face à ces problématiques et tirer les enseignements voulus dans le domaine plus large du rôle que sont appelées à jouer les organisations régionales.

Enfin, puisqu'il s'agit de la dernière séance du Conseil pour le mois de mai, sous la présidence égyptienne, je voudrais exprimer toute ma satisfaction et mes sincères remerciements à mes collègues de la délégation égyptienne pour le grand effort qu'ils ont déployé afin de faire de notre présidence un succès. Je tiens également à réitérer nos remerciements à toutes les délégations pour le soutien apporté en mai à la délégation égyptienne dans le cadre de sa présidence, et je n'oublie pas d'adresser mes remerciements au secrétariat du Conseil, à toute son équipe et aux membres de l'équipe d'interprétation pour leur professionnalisme et leur excellent travail, auxquels nous devons toute la fluidité et l'efficacité de nos travaux de ce mois. Je souhaite plein succès à S. E. l'Ambassadeur François Delattre, ainsi qu'aux membres de sa mission, durant la présidence française du Conseil en juin. Nous les assurons de notre soutien et de notre concours dans l'accomplissement de leurs tâches.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

La séance est levée à 12 h 25.